



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

### SÉANCE ORDINAIRE MARDI 3 NOVEMBRE 2020

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue à huis clos dans la salle du conseil, le troisième jour du mois de novembre 2020 à 19 h 30, à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Carol Rivard, messieurs Pierre Bisailon, Marc Chalifoux, Léo Quenneville et Denis Thomas.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, les inspecteurs municipaux, monsieur Jacques-M. Daigle et monsieur Eric De Grand Maison, et le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, étaient présents.

#### **Résolution # 2020-11-240** **OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**DE** procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 3 novembre 2020 à 19 h 30.

#### **Résolution # 2020-11-241** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**D'**adopter l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la session;
2. Présentation de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux;
4. Liste des comptes à payer;
5. Affaires ajournées :
  - 5.1 Second projet de règlement 398-2020 (amén. paysager);
  - 5.2 Autorisation de signature avec « O Sup Shop » pour location d'embarcations nautiques;
  - 5.3 Autorisation de signature avec « Aux Hébergements Flottants » pour location de quais pour maisonnettes.
6. Affaires nouvelles :
  - 6.1 Modification du règlement 324-2014 concernant les licences de chats (gratuites et perpétuelles);
  - 6.2 Octroi des contrats des 39<sup>e</sup> et 57<sup>e</sup> Avenues à Pavage HR inc.;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

- 6.3 Demande d'aide financière (PSSPA) – Infrastructures au Refuge de l'Île (balançoires, lumières, jeux);
- 6.4 Dossier Gestion MGSB inc. – Radiation de la mainlevée – Autorisation à signer;
- 6.5 Autorisation signature d'entente de partage de l'unité 439 camion-échelle – lettrage;
- 6.6 Félicitations à M. Jean-Claude Fortin, président de l'Alliance canadienne du camionnage (ACC);
- 6.7 Décorations de Noël – loisirs.
7. Correspondance;
8. Rapport de l'inspecteur municipal;
9. Rapport du directeur du service de sécurité incendie;
10. Rapport de la coordonnatrice au service des loisirs et événements;
11. Varia.

### **Résolution # 2020-11-242**

#### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** les procès-verbaux de la séance publique de consultation et de la séance extraordinaire du 22 septembre 2020 et de la séance ordinaire du 6 octobre 2020 soient adoptés étant en tout point jugés conformes.

### **Résolution # 2020-11-243**

#### **COMPTES À ACQUITTER**

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 7 octobre 2020 au 3 novembre 2020 dont le montant est de 109 308,94 \$.

### **Résolution # 2020-11-244**

#### **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 398-2020 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 231-2006 DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE 106 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 305; AUTORISER DANS LA ZONE 206 L'USAGE « ENTREPRISES EN AMÉNAGEMENT PAYSAGER », CONTINGENTER L'USAGE À UN POUR L'ENSEMBLE DE LA ZONE ET D'ÉTABLIR LES NORMES D'AMÉNAGEMENTS**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage # 231-2006 et ses amendements en vigueur s'appliquent sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut diviser le territoire de la municipalité en zones et spécifier pour chaque zone les constructions et les usages qui sont autorisés;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion et un projet de règlement sont déposés par les présentes en date du 6 octobre 2020;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage # 231-2006 est modifié en agrandissant la zone « 106 » à même une partie de la zone « 305 ».

Cette modification est illustrée au plan joint à l'annexe A, ce plan faisant partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Les grilles de spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage # 231-2006 sont modifiées pour la zone « 206 » de la manière suivante :

- a) En plaçant l'expression « \*(1)(2) » vis-à-vis la ligne classe d'usages « E-1 Construction, terrassement » dans la colonne « Usages autorisés ».
- b) En plaçant les notes particulières :
  - i. « (1) Seul l'usage « Entreprise d'aménagement paysager » est autorisé. L'usage « Entreprise d'aménagement paysager » est contingenté à un seul dans la zone « 206 ».
  - ii. (2) Les dispositions suivantes s'appliquent à l'usage « Entreprise en aménagement paysager » : Les accès depuis la route 223 doivent être bien identifiés. L'entreposage est restreint aux cours latérales et arrière. L'aire d'entreposage doit être clôturée. Un aménagement paysager doit être aménagé en façade. »

Le tout tel qu'il appert à l'annexe B du présent règlement et en faisant partie intégrante.

**ARTICLE 3**

Le second projet de règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce troisième jour du mois de novembre 2020.

Claude Leroux  
Maire

Marie Lili Lenoir  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : Le 6 octobre 2020  
Adoption du projet de règlement : Le 6 octobre 2020  
Adoption du second projet de règlement : Le 3 novembre 2020  
Adoption du règlement :  
Entrée en vigueur :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

### ANNEXES

- ANNEXE A : Extrait du plan de zonage actuel et du plan de zonage proposé.
- ANNEXE B : Grille de spécification de la zone 206.

#### Résolution # 2020-11-245

#### AUTORISATION À SIGNER L'ENTENTE CONTRACTUELLE AVEC O SUP SHOP

CONSIDÉRANT le projet de location d'embarcations nautiques et de dispenser des cours de planches à pagaie au Refuge de l'Île;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

#### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le maire, monsieur Claude Leroux, et la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente contractuelle avec l'entreprise O SUP SHOP représentée par madame Annabelle Higgins.

#### Résolution # 2020-11-246

#### AUTORISATION À SIGNER L'ENTENTE CONTRACTUELLE AVEC MADAME NATHALIE BÉRARD ET/OU MONSIEUR FRANCIS LEY

CONSIDÉRANT le projet de location d'hébergements flottants au Refuge de l'Île;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

#### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le maire, monsieur Claude Leroux, et la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente contractuelle avec l'entreprise Aux Hébergements Flottants représentée par madame Nathalie Bérard et monsieur Francis Ley.

#### Résolution # 2020-11-247

#### AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT # 324-2014 CONCERNANT LES CHATS

CONSIDÉRANT la résolution 2018-05-68 relative aux médailles de chiens et de chats;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

#### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE modifier le règlement # 324-2014 de la façon suivante :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

### Article 5 LICENCE (PLAQUE D'IDENTIFICATION)

Tout propriétaire de chats doit être titulaire d'une médaille fournie par la municipalité, et ce, en tout temps. Cette dernière est gratuite et perpétuelle.

#### Résolution # 2020-11-248

#### OCTROI DE CONTRAT – PAVAGE 39<sup>E</sup> ET 57<sup>E</sup> AVENUES

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres par invitation transmis à cinq (5) soumissionnaires;

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix octroie le contrat de pavage des 39<sup>e</sup> et 57<sup>e</sup> Avenues à la firme Pavage HR inc. étant le seul soumissionnaire, aux coûts de 26 100 \$ pour la 57<sup>e</sup> Avenue et 30 780 \$ pour la 39<sup>e</sup> Avenue, pour un total de 65 397,78 \$ incluant les taxes.

#### Résolution # 2020-11-249

#### PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA)

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la présentation du projet de « Parc du Refuge » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air.

**QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

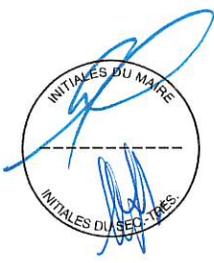
**QUE** la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix désigne la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

#### Résolution # 2020-11-250

#### GESTION MGSB INC. - RADIATION DE LA MAINLEVÉE

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les conditions énoncées à la vente relative au lot de coin à l'intersection de la 63<sup>e</sup> Avenue et de la rue Principale à Gestion MGSB inc. sous le numéro 24 904 458 ont été respectées;

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal donne mainlevée de son droit de résolution et de préférence sur le lot 5 986 407 et autorise le maire et la directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité, l'acte de mainlevée totale et finale.

#### Résolution # 2020-11-251

#### LETTREGE DU CAMION-CITERNE (UNITÉ 740) EN LOCATION À LACOLLE

CONSIDÉRANT l'entente de location du camion-citerne (unité 740) à la municipalité de Lacolle;

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Lacolle de procéder au lettrage dudit camion en utilisant le logo de leur municipalité;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser la municipalité de Lacolle à procéder au lettrage de l'unité 740.

#### Résolution # 2020-11-252

#### FÉLICITATIONS À MONSIEUR JEAN-CLAUDE FORTIN

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix adresse ses plus chaleureuses félicitations à monsieur Jean-Claude Fortin pour sa nomination à titre de président de l'Association du camionnage du Québec (ACC), qui représente l'ensemble de l'industrie du transport au pays.

#### Résolution # 2020-11-253

#### DÉCORATIONS DE NOËL

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accorde un budget de 5 000 \$ au service des loisirs pour les décorations de Noël.

#### DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

L'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, dépose son rapport du mois d'octobre.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

### DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie, dépose son rapport d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires pour le mois d'octobre.

### DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COORDONNATRICE AU SERVICE DES LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS

Madame Julie Brosseau, coordonnatrice au service des loisirs et événements, dépose son rapport du mois d'octobre.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

### CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2020-11-243, 2020-11-248, 2020-01-249, 2020-11-253.

Marie Lili Lenoir  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **Résolution # 2020-11-254**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**DE lever la présente session ordinaire à 22 h 05.**

Claude Leroux  
Maire

Marie Lili Lenoir  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE LUNDI 16 NOVEMBRE 2020**

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le seizième jour du mois de novembre 2020 à 19 h 30 à la salle des organismes, à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Carol Rivard et messieurs Pierre Bisailon, Marc Chalifoux, Léo Quenneville et Denis Thomas.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, était présente.

#### **Résolution # 2020-11-255**

#### **OUVERTURE ET RENONCEMENT À L'AVIS DE CONVOCATION**

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QU'**étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation comme soumis la semaine dernière et ajoutent quelques sujets.

#### **Ordre du jour**

- 1) Embauche de madame Édith Létourneau à titre de directrice générale;
- 2) Nomination de madame Marie Lili Lenoir à titre de directrice générale adjointe;
- 3) Réfection du trottoir face au dépanneur – station d'essence;
- 4) Retrait du lot 5 986 079 de la zone inondable;
- 5) Superficie des terrains avec un service d'égout;
- 6) Cadeaux pour souligner le travail des bénévoles;
- 7) Octroi d'un budget de 7 000 \$ pour l'organisation d'un feu d'artifice;
- 8) Autorisation de dépense pour arbre de Noël de 18 pieds au coût de 340 \$.

#### **Résolution # 2020-11-256**

#### **EMBAUCHE DE MADAME ÉDITH LÉTOURNEAU À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**CONSIDÉRANT** le départ de madame Marie Lili Lenoir le 31 décembre 2020, annoncé dans sa lettre de fin d'emploi datée du 10 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les appels de candidatures affichés dans les réseaux municipaux n'ont pas donné de résultats concluants;

**CONSIDÉRANT** le mandat accordé à la firme Morgan Philipps pour la recherche de candidats afin de pourvoir le poste à la direction générale;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité d'élus formé pour l'étude des candidatures;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal procède à l'embauche de madame Édith Létourneau à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière aux conditions énoncées à son contrat d'emploi avec début de prestation d'emploi le 30 novembre 2020.

#### **Résolution # 2020-11-257**

#### **RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2020-11-256 relative à l'embauche de madame Édith Létourneau à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière;

**CONSIDÉRANT QU'**afin d'assurer une bonne transition, il est souhaitable que madame Marie Lili Lenoir assiste la nouvelle directrice générale dans ses fonctions;

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

### **IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ :**

Pour : 6      Contre : 1

**QUE** madame Marie Lili Lenoir quitte son poste et occupe celui de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à compter du 30 novembre 2020.

**QU'**à la fin de l'année, soit le 31 décembre 2020, le conseil municipal abolisse le poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Le maire, monsieur Claude Leroux, enregistre sa dissidence.

#### **Résolution # 2020-11-258**

#### **RÉFECTION DU TROTTOIR FACE AU 935, RUE PRINCIPALE**

**CONSIDÉRANT** l'état actuel du trottoir à son extrémité sud, face au 935, rue Principale;

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal octroie le contrat de réfection du trottoir à la firme Les Entreprises TBD au coût de 21 292,70 \$ avant taxes.

#### **Résolution # 2020-11-259**

#### **RETRAIT DU LOT 5 986 079 DE LA ZONE INONDABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du lot 5 986 079 situé sur la 56<sup>e</sup> Avenue à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix souhaite exclure ce lot de la zone inondable de la rivière Richelieu;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

**CONSIDÉRANT QUE** la présence de la zone inondable affecte le titre de propriété pour une éventuelle construction immobilière;

**CONSIDÉRANT QU'**un relevé d'arpentage réalisé en 2020 sous la minute 36152 démontre que le terrain est au-dessus des cotes de récurrence d'inondation (0-20 an et 20-100 ans);

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal demande à la MRC du Haut-Richelieu une modification de la cartographie de la zone inondable de la rivière Richelieu et un amendement au schéma d'aménagement.

**Résolution # 2020-11-260**

### **SUPERFICIE DES TERRAINS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU D'ÉGOUT**

**CONSIDÉRANT QUE** la possibilité de contaminer la nappe phréatique est nulle et/ou peu probable lorsque les résidences sont desservies par les égouts;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation ou la mise en fonction de plusieurs puits sur un terrain n'est pas restreinte à un seul puits;

**CONSIDÉRANT QUE** l'obligation de s'assurer de la mise en place d'un ou plusieurs puits permet de fournir en eau, en quantité suffisante, la ou les résidences, et qu'il n'y ait pas d'impact sur les puits voisins;

**CONSIDÉRANT** la mise en place de plusieurs lois qui contingentent le développement en ruralité (CMM loi 10, loi sur les terres agricoles, etc.);

**CONSIDÉRANT** la mise en place de la nouvelle loi 61 qui limite le pouvoir de taxation des municipalités visées;

**CONSIDÉRANT QUE** seules les municipalités en région agricole seront touchées directement par la valeur des terres agricoles sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le fardeau fiscal est directement relié au pourcentage des terres agricoles des municipalités touchées, soit entre 85 % et 95 %;

**CONSIDÉRANT QUE** ce fardeau fiscal n'est pas distribué à l'ensemble des Québécoises/Québécois;

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QU'**il devient clair que les municipalités se doivent de densifier leurs espaces constructibles existants. En éliminant les superficies obligatoires lorsque le service d'égout est présent sur son territoire. La construction d'immeubles en hauteur (duplex, triplex) et en largeur (maison en rangée, jumelée, etc.), et que lorsqu'une étude hydrique est concluante, la dimension des terrains d'un secteur pourra être modifiée afin de répondre aux besoins d'espace de moins de 560 m<sup>2</sup>, par exemple.

**QU'**il est toutefois clair que cette approche ne pourra être appliquée lorsque le service d'aqueduc sera en place, la contamination ou la non-contamination du terrain est la prémisses de notre démarche.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QU'il existe des cas de figure qui permettent l'application de la réduction des terrains si ceux-ci sont des projets intégrés ou des condos horizontaux.

QU'en conclusion, nous demandons au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de permettre la modification du schéma d'aménagement ainsi que les plans d'urbanisme des municipalités concernées dans la MRC du Haut-Richelieu afin de mieux répondre aux exigences des nouvelles législations.

### **Résolution # 2020-11-261**

#### **CADEAUX EN REMERCIEMENT POUR LE BÉNÉVOLAT**

CONSIDÉRANT QU'en période de pandémie, il n'y aura pas de souper afin de remercier les personnes oeuvrant bénévolement dans notre communauté;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal offre un chèque cadeau d'une valeur de 50 \$ du traiteur Buffet du Chef ainsi qu'une bûche de Noël d'une valeur de 20 \$ provenant de la campagne de financement de l'école Alberte-Melançon, aux personnes ayant œuvré à titre bénévole pour la municipalité.

### **Résolution # 2020-11-262**

#### **BUDGET – FEU D'ARTIFICE**

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal octroie un budget de 7 000 \$ pour l'organisation d'un feu d'artifice, le 31 décembre 2020 vers 20 h, sur la terre à l'arrière de la rue Des Noyers.

### **Résolution # 2020-11-263**

#### **ACHAT D'UN SAPIN DE NOËL**

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise l'achat d'un sapin de 18 pieds auprès de la Plantation Robert Enos de Saint-Ignace-de-Stanbridge, au coût de 338 \$ (taxes en sus).

### **Résolution # 2020-11-264**

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session extraordinaire à 20 h 15.

Claude Leroux  
Maire

Marie Lili Lenoir  
Directrice générale et secrétaire-trésorière